Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212901755-20251208-2025_12_08_D65-DE

PLONEVEZ-DU-FAOU
Kalet 'vel an dero eeun 'giz ar fao
Dur comme le chêne - Droit comme le hêtre

Commune de PLONEVEZ DU FAOU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025 - 65

L'an deux mil vingt-cinq, le huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **PLONEVEZ DU FAOU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Marguerite BLEUZEN**, Maire.

Date de convocation : 27 novembre 2025 Convocation affichée le : 27 novembre 2025

Présents : M. BLEUZEN, V. CARO-CHERRE, J. BOULC'H, J.L LANDREIN, F. MORVAN, A. MANAC'H, D. SALAÜN, A. LE MOIGNE, J.M. HOURMANT, G. BERNARD, S. MAO, Y. KERDEVEZ, A. RIOU, L. LE GUILLOU.

Absents excusés : P. AUFFRET, D. KERLOGOT.

Nombre de conseillers en exercice : 16 Nombre de conseillers présents : 14

Procurations : P. AUFFRET (procuration à Valérie CARO-CHERRE), D. KERLOGOT (procuration à Aurélie MANAC'H).

Secrétaire de séance : Valérie CARO-CHERRE.

Objet de la Délibération
Maintien des tarifs de location des locaux de la Maison de Santé Pluridisciplinaire pour l'année 2026.

Mme le Maire expose :

La Commune de Plonévez-du-Faou a entrepris la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP), située Place des Caducées, 29530 Plonévez-du-Faou. Cette initiative vise à :

- Améliorer l'offre et la qualité des soins en milieu rural,
- Attirer des professionnels de santé,
- Permettre aux professionnels de santé d'optimiser leurs conditions de travail.

Dans ce cadre, la MSP regroupe plusieurs professionnels issus de secteurs médicaux ou paramédicaux.
L'occupation des locaux fait l'objet d'une convention de bail d'une durée de 6 ans, consenti et accepté moyennant un loyer de 8,5 € TTC par m² (hors charges) ou 45,00 € TTC par jour (charges comprises).

Par délibération n°2023-63 du 17 octobre 2023, le Conseil Municipal a autorisé Mme le Maire à signer la convention d'occupation des locaux de la MSP.

Le Conseil Municipal, après cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant :
- La nécessité de maintenir une stabilité tarifaire pour les professionnels de santé,
- L'équilibre financier de la Commune,
- Les objectifs initiaux de la création de la MSP,

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212901755-20251208-2025_12_08_D65-DE

- **Décide** :

- De maintenir les tarifs de location des locaux de la MSP pour l'année 2026, soit :
  - **8,5 € TTC par m² (hors charges)**,
  - **45,00 € TTC par jour (charges comprises)**.

- **Autorise** Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour appliquer cette décision.

Pour extrait conforme,
Mme le Maire,
Marguerite BLEUZEN.